

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Le 28 novembre 2011, à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 21 novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'UZAY LE VENON, sous la présidence de M. William PELLETIER

Titulaires présents : Mmes BARBIER, CAGLIONI, MM. ADAM, ANGLADE, BEAUJEAN, BEDOILLAT, BROCHARD (arrivé à 19h30), CHEMAIN, CHENON, DE PAULE, DELMAS, FAUCHER, GUILLOT, HORZINSKI, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET, RENAUDAT

Suppléant présent : M. LARIVE (représentant Mme PERRIN).

Absent excusé : Néant

M. MATHÉ est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011, le conseil passe à l'ordre du jour.

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Création de poste et prolongation d'un CDD.

Présentation au conseil communautaire du Projet Educatif Local de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Sollicite une participation financière du Pays Berry St Amandois au titre du programme Leader + et de la CAF pour l'acquisition de 2 véhicules de type minibus pour le déplacement des enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement du territoire,
- Demande une subvention auprès du Pays Berry St Amandois par le biais du Gal Leader, du FONJEP et de la CAF pour le recrutement d'un coordinateur enfance jeunesse,
- Autorise M. le Président à signer avec l'association Sport'Anim Centre pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, une convention pluriannuelle d'objectifs,
- Verse une subvention de 2 000 € de fonctionnement à l'association Sport'Anim Centre pour l'année 2011,
- Accepte le versement des 2 acomptes de la participation 2011 de la communauté de communes au SMIRTOM du Saint-Amandois,
- Fixe à 1000 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100 %, soit dès la première année,
- Accepte l'encaissement d'un dépôt de garantie d'un montant de 300 € sur le budget principal,
- Sollicite une subvention au taux maximum pour les travaux d'assainissement collectif à UZAY LE VENON auprès de l'Etat (au titre de la D.E.T.R. 2012), de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général,

- Demande une participation financière pour l'aménagement de sécurité rue du Stade à LIGNIERES à l'Etat (au titre de la D.E.T.R. 2012) et au Conseil Général (au titre des amendes de police),
- Prend contact avec l'entreprise Smurfit Kappa France concernant une parcelle de terrain leur appartenant afin d'y installer le poste de refoulement nécessaire à l'extension du réseau route de Crézançay à BIGNY-VALLENAY,
- Admet en non-valeur des pertes sur créances irrécouvrables sur le budget Ordures Ménagères et sur le budget assainissement régie,
- Précise que le budget annexe de l'assainissement collectif versera une participation financière correspondant à 50 % de la rémunération brute de l'agent et des charges de l'employeur au budget principal, puisque les missions principales de l'agent en question concernent à hauteur de 50 % le service de l'assainissement collectif,
- Crée un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2012 à temps complet,
- Prolonge le contrat de travail de l'agent recruté sur le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel occasionnel pour une durée de 3 mois à compter du 7 décembre 2011,
- Approuve le protocole des 35 heures relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale et décide de le mettre en place à compter du 1^{er} décembre 2011,
- Approuve le règlement intérieur fixant les règles de disciplines à l'intérieur de la communauté de communes et sera exécutif le 1^{er} décembre 2011,
- Vote les tarifs de la surtaxe assainissement en Délégation de Service Public pour l'année 2012 pour la part collectivité,
- Sollicite une subvention pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Chérigny à VENESMES, auprès des services de l'Etat (au titre de la D.E.T.R. 2012) et du Conseil Général,
- Vote des Décisions Modificatives au budget général et aux budgets annexes de l'assainissement en régie et en DSP.

Les questions diverses suivantes sont évoquées :

- M. Renaudat évoque la réunion qui s'est tenue avec la D.D.T. pour estimer tous les travaux de voirie 2012 au titre de l'ATESAT,
- M. Pelletier informe le conseil communautaire que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) s'est réunie et a délibéré sur les diverses propositions de fusion et d'adhésion intercommunautaire. L'adhésion des communes de Levet, Sainte-Lunaise et Saint-Baudel à la communauté de communes ABC a été validée par la C.D.C.I.,
- M. Adam précise qu'il s'avèrerait possible que les Syndicats d'Eau Potable se regroupent et gèrent également l'assainissement, réflexion qui s'inscrit dans un projet de loi,
- Madame Mougin a engagé une nouvelle procédure à l'encontre de la collectivité. L'audience au Tribunal d' Instance de Saint-Amand a été reportée au 7 décembre prochain,
- Un courrier de soutien au maintien de la Trésorerie de Lignières va être transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher,
- Une réservation pour le lot n° 3 au lotissement les Charges à Vallenay a été reçue et est en attente de confirmation d'acquisition,
- M. Jullien fait état du suivi des travaux ou études d'assainissement en cours.
- M. Mathé informe de la finition du journal qui devrait être distribué avant la fin de l'année. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.